

SESSION DE FORMATION

Action Développement
Emplois et Compétences



Action portée par la Maison de l'Emploi de l'Agglomération Bayonnaise et du Pays-Basque et financée par l'État dans le cadre d'une convention signée en octobre 2012. Prestation de formation mandatée par la Maison de l'Emploi

Organisme de formation prestataire : Compagnie Atlantique de Formation et Conseil CAFC

Lieu de réalisation : 5 allée de la Licorne - Espace Hausquette – Bâtiment F n°24 64600 ANGLET

Contact inscription : Tél 05-35-46-21-17/06-82-20-47-55 - cafc@wanadoo.fr

Nombre de sessions : 5

OPTIMISER SA PROSPECTION

Effectif minimal 4 pour la mise en œuvre et nombre de places stagiaires disponibles sur la session : 10

Dates : Voir planning ci-joint

Horaires : 9h/13h - 14h/17h

Nombre de jour(s) : 2

Objectifs de la formation : Mettre en place une veille sur son marché - Organiser sa prospection (outils, méthodes, planification, suivi) - Qualifier le prospect et mettre en place les actions de suivi adaptées - Gérer un prospect dans la durée - Construire son outil de pilotage de l'activité commerciale - Augmenter le nombre de rendez-vous utiles grâce aux réseaux, réels et virtuels - Réussir sa prise de rendez-vous par téléphone

Public visé pour la session : Salarié-e-s de l'entreprise.

Conditions d'accès :

Pré-requis : Aucun

Programme pédagogique : Plus mature, plus zappeur, plus critique, parce que sur sollicité et sur informé, le consommateur génère de nouveaux enjeux. La compréhension de ses attitudes et de ses comportements sont au cœur de la réflexion de l'entreprise, afin d'optimiser sa prospection.

positionner la structure sur son environnement économique afin de : Avoir un regard sur l'évolution de son marché

Optimiser sa prospection client à travers divers outils du plan d'action commerciale

Assurer une visibilité permettant d'augmenter le nombre de prospects

Services proposés par l'organisme de formation ou disponibles à proximité : Restaurant, Sandwicherie

Accessibilité du site : Bus, voiture, parking sur place

Droits et devoirs du stagiaire

Le stagiaire doit :

- Signer la feuille de présence à la formation en début de matinée et en début d'après-midi.
- Être présent à l'ensemble de la formation
- Prévenir l'organisme de formation en cas d'absence et en apporter la justification dans les 48 heures
- Respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation

A l'issue de la session de formation chaque stagiaire recevra une attestation de formation

